



EDF-PEI REFUSE DE RECONSIDÉRER SON INCOMPRÉHENSIBLE DÉCOMPTE DES CONGÉS PAYÉS.

La reprise des négociations ce 13 novembre avec Frédéric MAILLARD n'a pas connu, comme attendu, de propositions d'EDF PEI afin de mettre un terme à la grève de ses agents.

La FE-CGTG rappelle pourtant avoir reçu un mail le 08 novembre lui proposant « **de reprendre les négociations** » au motif que les échanges tenus à Paris le 07 novembre dernier, avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe EDF et la présidence d'EDF PEI avaient « **permis d'identifier une voie possible de sortie de crise** ».

Dans les faits, sur place, la Direction d'EDF PEI s'est contentée pour seule négociation, d'indiquer que le décompte en HEURE des congés payés est plus favorable que le Code du Travail, sans jamais le démontrer. Cependant, en réalité, ce système n'ouvre droit qu'à 23,5 jours ouvrés de congés payés aux agents, **en deçà du Code du Travail** (qui prévoit 25 jours ouvrés).

Même l'une des propositions de la FE-CGTG à ne disposer que des dispositions du Code du Travail, en matière de jour de congés payés, n'a pas retenu l'adhésion de la direction d'EDF PEI... et pour cause !

En l'état, la FE-CGTG n'ayant pas accepté un système de décompte des congés payés moins favorable que le Code du Travail, le Président d'EDF PEI a refusé d'avancer **sur les autres points du cahier de revendication restant à conclure**. Pour EDF PEI, le désaccord sur la gestion des congés payés a donc mis un terme aux négociations, sous la facilitation de la DEETS.

La FE-CGTG dénonce une direction dans la posture, sans réelle volonté à mettre un terme à une situation conflictuelle, pour la non-application du Code du Travail et d'un protocole de fin de conflit signé.

Pointe à Pitre, le 14/11/24